

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Dépollution : sous pression, Perenco poursuit ses opérations



Photo: DR

La réunion de la Task Force, vendredi dernier.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

SUITE à la succession d'incidents de production ayant entraîné des pollutions sur les sites d'exploitation de la compagnie pétrolière Perenco, dans la province de l'Ogooué-Maritime le 21 janvier 2021, la Task force mise en place par le gouvernement s'est réunie le 2 avril dernier.

La restitution de la mission conjointe d'évaluation des sites impactés a été faite à la ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargée des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, et à son collègue des Eaux et Forêts, Lee White. Selon le directeur général de la Protection de l'environnement, Stanislas Stephen Mouba, cette mission, effectuée dans les départements d'Étimboue, Bendjé (province de l'Ogooué-Maritime) et de Ndo-

lou (province de la Ngounié), a permis d'apprécier les mesures prises par l'opérateur pour contenir les différents déversements et l'évolution des opérations de dépollution des mers, des terres et de la mangrove sur le site CB-1 Olendé.

Tout comme elle a permis : primo de mener des investigations afin de déterminer les causes de l'incident survenu le 29 janvier 2021 sur le site Olendé plage ; deusio d'effectuer des prélèvements d'eau et de sédiments qui seront analysés en laboratoire,

afin de déterminer la présence ou non d'hydrocarbures totaux ; tertio de rencontrer les populations impactées par les pollutions afin de recueillir leurs avis sur les réponses apportées par l'opérateur face au préjudice subi.

La restitution de la mission de vérification fait ressortir que sur le site Olendé-West, les travaux de dépollution sont terminés. Les sols souillés ont été transférés au landfarming. Cette technique de traitement des sites ou sols pollués consistant à mettre en place un système pouvant accueillir les

terres polluées pour créer une activité bactérienne. Sur le site de Mpolunié, les travaux sont interrompus pour cause d'inondation. Le carottage est réalisé pour en mesurer l'étendue. Un problème d'intégrité du PL 3 (présence de bulles de gaz) se pose et la reprise des travaux est prévue en saison sèche.

Au site de Rembo-Kotto (Missa), les travaux de dépollution sont terminés. La fuite a été colmatée et une coquille en acier pour protéger le pipe a été installée.

## Les populations exigent des dédommagements

MSM  
Libreville/Gabon

AU cours des dix jours de mission, soit du 4 au 13 février 2021, la délégation ministérielle a rencontré les populations qui ont présenté leurs doléances dans les villages avoisinants que sont BP-Oguendjo, Olende et Iles-des-Nègres, proches de la station de production CB-1 (permis Olende) ; Batanga, situé à proximité du centre de production de Batanga, Bissoma, Diouma, Chic-à-Voir et Paguiélou, situés dans le périmètre du permis Rembo-Kotto ; Moukouna, Yeno, Petit-village et Matsouka, proches des champs Coucal et Avocette.

Ces doléances présentées à la direction de Perenco, qui entend dédommager les populations autochtones, s'inscrivent dans les domaines de la santé, avec l'approvisionnement du dispensaire en médicaments,

la prise en charge du salaire de l'infirmier, la mise en place d'un suivi médical pour l'ensemble des riverains. Mais également, les infrastructures et services de base, avec la remise en état de la route qui mène au village Makouna, l'adduction en eau potable et l'électrification pour tous les villages. Il y a aussi l'éducation, avec notamment la prise en charge des salaires de l'instituteur, la construction d'une école primaire à cycle complet avec logements des enseignants. " Le vœu du gouvernement, dans la conduite de ce dossier de pollution, est de s'assurer de ce que les entreprises pétrolières respectent les lois et règlements en vigueur au Gabon en matière de préservation de l'environnement et qu'une place importante soit accordée au dédommagement et au suivi de la santé des populations ", a souligné la ministre de la Justice.

